

Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler, acceptée par le Conseil municipal le 16 juin 1998, intitulée: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place une taxe à l'intention des employés municipaux utilisateurs de places de stationnement appartenant à la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif s'emploie depuis plusieurs années à favoriser l'utilisation de moyens de transport peu polluants et moins gourmands en espace, dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie en ville. Dans le cadre de la journée du 22 septembre 2000, la Ville de Genève a souhaité faire un pas supplémentaire dans sa politique de sensibilisation en développant, à l'intérieur de son administration, toute une série de mesures visant à rendre les déplacements de ses collaborateurs plus écomobiles, développant une pédagogie par l'exemple.

Ainsi, un groupe de travail interne à l'administration, en lien avec la commission du personnel, a été constitué, aboutissant en avril 2002 au lancement du bouquet de transports. Il s'agit de tout un panel de mesures favorisant un report modal pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail comme pour les déplacements réalisés dans le cadre de l'activité professionnelle. L'offre en transports mise en place dans le cadre du plan de mobilité comprend cinq volets. Plus de 50 vélos sont mis à la disposition des services pour les déplacements professionnels. Leur acquisition a fait l'objet d'une demande de crédit, la proposition PR-122 (158^e année), votée en avril 2001 par le Conseil municipal. Des véhicules Mobility CarSharing peuvent être utilisés lorsque le travail exige le transport, occasionnel ou régulier, d'objets lourds ou encombrants ou lors d'un déplacement exceptionnel dans un lieu qui n'est pas desservi par les transports publics. Le covoiturage est également encouragé au moyen du site www.ville-ge.ch/covoiturage disponible depuis intranet.

Le quatrième volet du plan de mobilité comprend la taxation des places de stationnement mises à la disposition des employés. Cette taxation prévoit des exemptions pour les personnes qui travaillent en partie en dehors de la période allant de 7 h 30 à 18 h 30, pour les personnes handicapées et pour les personnes qui sont obligées d'utiliser leur véhicule privé de manière fréquente et régu-

lière pendant le travail pour le transport d'un matériel lourd et/ou volumineux. Par ailleurs, une commission a été instituée pour évaluer les situations particulières et trancher en cas de litige. Une place de parc réservée était louée initialement à 83,35 francs par mois, alors qu'une place non réservée revenait à 41,65 francs par mois. Une augmentation de 20% est intervenue au 1^{er} juin 2006 et une majoration supplémentaire de 10% sera en vigueur au 1^{er} juin 2007, portant à 54,15 francs par mois le loyer des places non réservées et à 108,35 francs celui des places réservées.

Grâce aux recettes perçues sur les places de stationnement et à la souscription d'un grand compte aux Transports publics genevois, les collaborateurs de l'administration municipale ont la possibilité d'acquiescer un abonnement annuel Unireso à un prix préférentiel, ce qui constitue le cinquième volet du bouquet de transports. Suite à des discussions avec la commission du personnel, il a été décidé que la réduction sur l'abonnement Unireso serait la seule mesure du bouquet de transports couverte par les recettes des parkings. En 2005, un abonnement junior revient à 207,20 francs au lieu de 450 francs, un abonnement adulte à 341,50 francs au lieu de 650 francs et un abonnement transmissible à 674 francs au lieu de 1000 francs.

En fonction de nouveaux projets de libération d'espaces au profit des piétons et des habitants, des places de parc mises à la disposition des collaboratrices et collaborateurs ont été supprimées au Musée de l'Ariana et au Musée d'ethnographie. Cela entraîne une diminution des recettes. On constate à l'heure actuelle un certain équilibre entre les recettes des places de parc et le coût de la réduction des abonnements. Cet équilibre a été obtenu grâce au réajustement du montant des loyers des places de stationnement, comme évoqué ci-dessus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 22 novembre 2006.